



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code pénal

Question écrite n° 74094

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des élus municipaux et de leurs proches qui sont susceptibles d'effectuer des travaux ou des prestations de services pour le compte de leur commune. Il souhaiterait notamment qu'elle lui indique si, dans une commune de moins de 3 500 habitants, un proche du maire (conjoint, enfant...) est susceptible de bénéficier, au même titre que le maire, de la dérogation permettant de traiter avec la commune dans la limite d'un montant annuel de 16 000 euros sans que soit constitué le délit de prise illégale d'intérêt. Il la remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74094

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1371